

VIRIVILLE

les brèves

JOURNAL D'INFORMATION MUNICIPAL

JANVIER 2019



MEILLEURS
VOEUX !

RETOUR EN IMAGES



11 octobre

Dans le cadre de la Semaine du goût, les élèves de CE2 ont appris à préparer une soupe avec les légumes du marché offerts par Marie-Claude Clément.



9 novembre

100^e anniversaire de l'armistice 1918 : la semaine consacrait un programme commémoratif à la fois émouvant et festif.



11 novembre

La cérémonie costumée a rendu mémoire aux Poilus Virivillois disparus pendant cette sombre période.



18 novembre

Le repas de l'amitié : de beaux moments de partage où nos aînés ont été à l'honneur !



23 novembre

Questions-réponses entre le maire et les élèves de CM1-CM2 de Mme Boury : tous le monde s'est prêté au jeu.



1^{er} décembre

Enfants et parents étaient nombreux à se presser sous le chapiteau du Sou des Ecoles pour leur grande fête de Noël !

sommaire

TRAVAUX 4

- Aménagement de le RD519
- Nouvelle jeunesse pour le terrain de foot
- L'entretien de la voirie

ENVIRONNEMENT 4-5

- Les lignes électriques : danger des oiseaux
- PLUi : les projets sont finalisés
- Monoxyde de carbone : des gestes simples pour s'en protéger

DOSSIER 6-7

- Des aides pour l'habitat

VIE LOCALE 8

- Responsabilité envers les animaux domestiques
- Opération nettoignons la nature
- Une maison de santé fin 2019

CULTURE & LOISIRS 9

- Ouverture de la pêche
- Classe numérique
- Musiciens du Louvre
- Manger La Table

INITIATIVES 10

- L'épicerie solidaire
- ABL aide alimentaire
- Association : échéance du 1^{er} février pour subvention

ENTRE NOUS 11

- Un MOF à Virville
- Un peu d'histoire : le terrain de sport

mot du maire



Bernard Gillet

Au cours de l'année 2018 nous avons poursuivi un programme d'investissement soutenu 787 000 euros sur 1 483 000 euros budgétisés (le solde sera investi avec d'autres travaux en 2019).

Cette année a été riche en réussite : beaucoup de médailles dans différentes disciplines telles que karaté, foot, boules lyonnaise, pétanques... et le rugby dont nous sommes fiers de notre champion du monde des moins de 20 ans, Antonin Berruyer. Nous n'oublions pas Michaël Bouvier Meilleur Ouvrier de France Maître d'hôtel.

Remerciements aux enseignantes dont les élèves accompagnés par certains parents et les Atsem, ont participé à "l'opération nettoyage de la nature", ce qui a permis aux enfants de se sensibiliser au respect de l'environnement.

Pour le centenaire de la guerre de 14-18, de nombreuses personnes se sont investies pour honorer la mémoire de nos disparus. Les manifestations se sont déroulées du 8 au 11 novembre avec des moments très émouvants, dont la cérémonie aux monuments aux morts. Des remerciements pour toutes les personnes qui se sont engagées depuis de nombreux mois, voire années, sous la conduite de Christian Deville.

Je vous rappelle que mon équipe et moi-même sommes à votre disposition pour aborder tous les sujets qui vous préoccupent. N'hésitez pas à franchir la porte de la mairie, où des agents territoriaux vous accueilleront pour vous orienter et si besoin, organiser un rendez-vous avec vos élus.

L'année 2018 s'achève et déjà pour 2019, après mûres réflexions et études, les grandes orientations sont prises et les actions ont été décidées par l'ensemble du Conseil municipal.

En cette nouvelle année, permettez moi de vous adresser en mon nom personnel, au nom du conseil municipal, et celui du personnel communal nos souhaits et nos vœux les plus sincères de bonheur et de santé.

Journal municipal de la commune de Virville
Mairie, 59, avenue Docteur Turc 38980 Virville
Tél. : 04 74 54 03 15

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Bernard Gillet

RÉDACTION : Commission communication

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO : les associations de la commune,

CRÉDIT PHOTOS : Mairie, Bernard Louchard, Fotolia, DR

MAQUETTE ET MISE EN PAGES : Thierry Lemaître, 04 76 06 10 45

IMPRESSION : imprimerie Rochat, La Côte Saint-André

DÉPÔT LÉGAL : à parution

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

INVITATION AUX VŒUX

A l'occasion des fêtes de fin d'année,

Le Maire et le Conseil municipal,

ont le plaisir de vous inviter

à la présentation des vœux ainsi qu'au pot de l'amitié

qui aura lieu le vendredi 11 janvier à 18h30

à la salle du Pont neuf.

LES TROIS SECTEURS D'AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ DE LA RD 519

AMÉNAGEMENT DE LA RD519

Pour augmenter considérablement la sécurité et améliorer les conditions de circulation, le Département propose un aménagement de la RD 519 entre la ZA Porte des Alpes et le Rival. Les problématiques rencontrées soulignent la nécessité d'agir rapidement :

- un trafic en hausse constante (75 % d'augmentation en 13 ans) ;
- une accidentologie préoccupante (19 accidents en 11 ans) ;
- des intersections dangereuses avec des chemins communaux et d'exploitation ;



• une infrastructure mal adaptée. Ce premier secteur d'aménagement d'une longueur de 4,6km fait partie d'un projet plus vaste allant de Brézins jusqu'à Chanas. Le projet a été soumis

à la concertation publique en fin d'année (réunion publique, affichage et permanence en mairie...). Retrouvez le scénario proposé sur : www.isere.fr/les-projets-routiers/rd519



NOUVELLE JEUNESSE POUR LE TERRAIN DE FOOT

Depuis mars, le stade municipal a connu d'importants travaux, tant sur le terrain lui-même que sur les infrastructures. Sol, gazon, arrosage, main courante, abri de touche... c'est une rénovation globale avec une mise aux normes de sécurité qui a été effectuée.

Indisponible pendant la durée du chantier, le club Formafoot Bièvre Valloire a donc plus particulièrement occupé les terrains voisins. On espère que le retour sur le stade de Viriville nourrira de belles rencontres et compétitions !

L'ENTRETIEN DE LA VOIRIE

Après une active recherche de financement, trois voies communales ont été améliorées cette année. Les chemins de la Madone et de Perretière ont été revêtus en enrobé au printemps. Les deux kilomètres du chemin de la Vivet ont eux été repris au mois de juin. Lourde charge, cet entretien de la voirie se poursuivra en 2019 par un nouveau programme de réfection en cours de définition.

ENVIRONNEMENT

Protection de la biodiversité

LES LIGNES ÉLECTRIQUES : DANGER DES OISEAUX

Le SÉDI (Syndicat des énergies du département de l'Isère) et la LPO Isère (Ligue de protection des oiseaux) ont conclu en 2017 un partenariat visant à réduire la mortalité des oiseaux liée aux réseaux électriques. Plusieurs actions sont en cours de réalisation : l'une d'elles vise à mieux connaître les lieux de conflits entre l'avifaune et le réseau électrique.

Pour cela, les deux organismes vous invitent à transmettre les cas de mortalité que vous avez observés, dus à l'électrocution d'un oiseau ou à sa percussion avec un câble. Rendez-vous directement sur www.faune-isere.org

ou sur l'application Naturalist (sous Android). Après inscription, vous pouvez participer en inscrivant votre observation géolocalisée. En cochant la case "l'animal est mort", un module spécifique s'ouvre alors. Grâce à vos contributions, des zones sensibles pourront être identifiées et des actions concrètes pourront voir le jour dans ces lieux (enfouissement, équipement d'isolation sur les poteaux à risque, etc.).

Nous comptons sur votre aide pour mieux protéger la biodiversité ! Merci à tous les contributeurs, et n'hésitez pas à relayer l'information autour de vous.



PLUI LES PROJETS SONT FINALISÉS

Fin 2015, Bièvre Isère Communauté a engagé l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal. Un travail important a donc été réalisé pour traduire concrètement les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) dans le règlement écrit et le zonage des PLUi.

Ces documents définissent précisément la vocation et l'usage du sol au sein de chaque commune du territoire (zones constructibles, agricoles...), ainsi que les règles d'urbanisme associées à ces zonages (règles de construction, outils de protection...). Les choix ont été effectués en tenant compte à la fois d'un cadre réglementaire imposé et de plus en plus exigeant en matière de réduction de la consommation d'espace, mais aussi des ambitions que le territoire s'est fixées dans le PADD.

Ce travail a fortement mobilisé les élus (plus de 350 réunions de travail en trois ans), mais également la population dans la phase de concertation (346 demandes étudiées, près de 150 rendez-vous individuels, dix réunions publiques mobilisant près de 1000 personnes). En octobre 2018, la dernière



des trois séries de réunions publiques a permis de donner les clés de lecture pour comprendre l'ensemble des dispositions contenues dans les PLUi.

Le 6 novembre dernier, le projet de PLUi a été arrêté par le conseil communautaire de Bièvre Isère et est maintenant soumis à l'avis des conseils municipaux, des personnes publiques associées, mais aussi de la population dans le cadre de l'enquête publique prévue au printemps 2019. Les modalités précises de cette enquête publique ne sont pas encore définies à ce jour. L'information sera transmise à la population quelques

semaines avant par différentes voies : affichage en mairie, annonces légales, articles de presse, sites Internet de Bièvre Isère Communauté et de Viriville...

Le dossier de PLUi arrêté est consultable en mairie, dans les locaux de Bièvre Isère Communauté à St-Etienne de Saint-Geoirs ou Saint-Jean de Bournay, ou encore sur le site internet de Bièvre Isère (rubrique PLUi). Seules les observations ou requêtes émises pendant la période précise et officielle de l'enquête publique pourront être examinées en vue de l'approbation finale des PLUi envisagée d'ici fin 2019.

MONOXYDE DE CARBONE : POUR S'EN PROTÉGER, DES GESTES SIMPLES

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz totalement inodore, invisible et non irritant, mais extrêmement dangereux. L'hiver dernier, près de 3 500 personnes ont été concernées par une intoxication accidentelle domestique au monoxyde de carbone. Les intoxications au CO sont principalement causées par les chaudières présentant un défaut d'aération ou d'installation, mais de nombreux autres appareils (groupe électrogène, brasero/barbecue...) utilisant des combustibles fossiles (gaz, bois, fuel ou charbon) peuvent aussi produire du CO.

Pour se protéger :

- Vérifier les appareils de chauffage,
- utiliser dehors les appareils de cuisson (barbecue, braséro, groupe électrogène...),
- utiliser du bois sans peinture dans le

poêle à bois,

- ne pas allumer de moteur dans le garage,
- utiliser un chauffage d'appoint maximum 2 heures de suite,
- ne pas boucher les aérations,
- aérer le logement 10 minutes par jour,
- installer des détecteurs de monoxyde de carbone.

En cas d'urgence

- Ouvrir les fenêtres et les portes,
- arrêter les appareils de chauffage et de cuisson,
- sortir du domicile,
- appeler les secours et ne pas rentrer dans le logement avant leur arrivée.

Pour d'autres informations sur les intoxications au monoxyde de carbone :

www.prevention-maison.fr



DES AIDES POUR L'HABITAT



Cocon intime et familial, le logement est une valeur refuge forte plébiscitée par les Français. De nombreux acteurs sont disponibles à proximité pour vous accompagner dans vos projets d'amélioration de l'habitat. Mais ce n'est pas toujours évident de s'y retrouver, c'est pourquoi nous proposons, dans ce guide, un tour d'horizon des aides locales à la conception et au financement de vos projets.

DES SPÉCIALISTES A VOTRE ÉCOUTE

L'ADIL

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement vous apporte une information complète, neutre et gratuite sur toutes les questions de logement :

- Dans le domaine juridique : droits et obligations des locataires et des propriétaires (bail, loyer et charges, dépôt de garantie, état des lieux, réparations...), copropriété (assemblée générale, règles de majorité, travaux, conseil syndical...), contrats (de vente, de construction de maison individuelle, de maîtrise d'œuvre, d'entreprise...), relations avec les professionnels ou le voisinage, assurance construction, réglementation sur la qualité de l'habitat (décence, insalubrité, amiante, plomb, termites etc.).

- Dans le domaine de l'accèsion à la propriété : prêts, aides au logement, financement de l'amélioration de l'habitat et de la rénovation énergétique, plan de financement ou diagnostic financier personnalisé...

- Dans le domaine fiscal : régime des impôts locaux, TVA, investissement locatif.

A Viriville, permanence le 4^e vendredi de chaque mois de 14h à 16h30. Espace social Dalban (14 rue du Pont Neuf). Rendez-vous au 04 76 53 37 30

INFO ENERGIE

Le service Info Energie apporte aux citoyens un conseil indépendant et personnalisé sur les économies d'énergie et les énergies renouvelables. Il propose :

- l'accompagnement des projets de

ALLÔ ISÈRE LOGEMENT : UN NUMÉRO UNIQUE

Allo Isère Logement est un service pour tous les habitants, locataires et propriétaires, qui ont des questions sur l'habitat : location, accession à la propriété, conseils d'architecture, rénovation, logement social... Ce service vous mettra en lien avec des professionnels spécialisés délivrant des conseils gratuits par téléphone ou sur rendez-vous.

Allo Isère Logement est le fruit d'un partenariat entre le Département et Bièvre Isère, l'une des premières collectivités iséroises à s'inscrire dans cette démarche.

Alors rendez-vous sur : www.alloiserelement.fr ou appelez le 04 58 17 65 09 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30)

construction et de rénovation énergétique (choix des matériaux d'isolation, du système de chauffage / de production d'eau chaude sanitaire...), la priorisation des travaux ;

- des renseignements sur les aides financières qu'elles soient nationales ou locales ;
- une aide dans le choix d'un professionnel qualifié pour le projet ;
- des informations sur les gestes économes qui concourent à réduire les consommations d'énergie et à faire baisser la facture.

Une permanence près de chez vous : à La Côte-Saint-André, le 3^e mercredi du mois de 13h30-16h30 à la Maison des services publics.

Inscription au 04 76 14 00 10.

Info + : www.infoenergie38.org

ARCHITECTE CONSEIL

Bièvre Isère, en partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Isère, propose des permanences gratuites d'un architecte-conseiller qui étudiera votre projet et vous conseillera sur les solutions à retenir en fonction de vos besoins et des règles d'urbanisme en vigueur.

Sur rendez-vous au 04 74 20 98 30 à La Côte Saint-André, Saint-Étienne de Saint-Geoirs, Roybon et Saint-Siméon de Bressieux.

LE FINANCEMENT DE VOS PROJETS

HABITER MIEUX

Le nombre de ménages qui consacrent plus de 10% de leurs ressources à payer leurs factures d'énergie est en continue augmentation. Les propriétaires occupants modestes parviennent difficilement à s'engager dans des investissements de rénovation thermique et sont fortement exposés aux évolutions du prix de l'énergie et à une dégradation de leur condition d'habitat.

Le programme Habiter Mieux de L'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) permet de bénéficier sous condition de ressources d'une aide pouvant aller de 7 000 à 10 000€ et d'un accompagnement renforcé sur :

- le changement d'une chaudière ou du mode de chauffage,
- l'isolation des combles,
- l'isolation des murs.

Une seule obligation : ces travaux doivent être réalisés par une entreprise reconnue garante de l'environnement (RGE).

Permanences à Viriville le 3^e mardi du mois et à Roybon le 1^{er} mardi du mois.

Tél. vert gratuit : 0800 200 142

JE RÉNOVE MON LOGEMENT AVEC BIÈVRE ISÈRE

Une équipe spécialisée, SOLIHA, est mise à votre disposition pour vous accompagner dans votre démarche de réhabilitation ou d'adaptation de logement. Selon votre situation et votre projet, vous pourrez bénéficier d'aides financières et d'avantages fiscaux.



Qui peut en bénéficier :

- vous êtes propriétaire d'un logement de plus de 15 ans,
- vous avez un projet de rénovation,
- vous n'avez pas commencé les travaux.

Etude au cas par cas selon les règles de l'ANAH et des différents financeurs.

Contact :

service Habitat de Bièvre Isère

Tél. : 04 74 20 98 30

habitat@bievre-isere.com

FONDATION PATRIMOINE

Vous êtes propriétaire privé d'un bien immobilier présentant un intérêt patrimonial (ferme, maison de caractère, lavoir, moulin..) et vous souhaitez le restaurer ? Grâce au label de la Fondation du patrimoine, vous pouvez bénéficier d'une aide fiscale de l'Etat.

Sur quels types de bien ?

- Les immeubles concernés doivent être visibles de la voie publique.
- Les immeubles non habitables constituant le petit patrimoine de proximité.
- Les immeubles habitables et non habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural.

Pour quels types de travaux ?

Les travaux à réaliser doivent concerner des éléments bâtis extérieurs (toitures, façades, huisseries) et être de qualité afin de sauvegarder le bâtiment dans ces caractéristiques d'origine.

Le dossier de demande d'attribution du label est disponible sur le site internet de la Fondation du patrimoine ou auprès de la délégation régionale Rhône-Alpes.

www.fondation-patrimoine.org

Tél. : 04 37 50 35 78

CÔTÉ AUTORISATION D'URBANISME

Si vous avez des projets de travaux, assurez-vous au préalable que ceux-ci soient autorisés par le règlement d'urbanisme.

Il est rappelé qu'une déclaration préalable est nécessaire pour la réalisation d'aménagement de faible importance : modification d'aspect extérieur (crépi, menuiserie...), nouvelle construction entre 5 et 20 m² (dont les abris de jardin), piscine dès 10 m², division de terrain à bâtir, changement de destination sans modification de la façade du bâtiment ou des structures porteuses, certaines clôtures...

Dans les autres cas, un permis de construire est nécessaire (travaux plus conséquent). Attention à la surface de plancher ou à l'emprise au sol car si elle dépasse 150 m², le recours à un architecte sera nécessaire.

Contact : service Urbanisme de la Mairie.

Tél. : 04 74 54 19 53 / urbanisme@virville.fr

VOUS RECHERCHER UN LOGEMENT SUR VIRIVILLE ?

Grâce à la réhabilitation de l'ancienne cure quatre logements locatifs communaux seront disponibles à partir de mars 2019. Au RDC un T2 de 45 m² adaptable aux personnes à mobilité réduite, au 1^{er} étage un T 4 de 84m² (3 chambres) et au 2^e étage deux T2 de 42 et 48 m².

Renseignement en Mairie :

04 74 54 03 15



RESPONSABILITE ENVERS LES ANIMAUX DOMESTIQUES

Pour éviter la prolifération de chats errants, la mairie avait signé, jusqu'à la fin de l'année 2018, une convention avec la fondation " 30 millions d'amis ". Le succès de cette opération ne permet plus à cette convention de faire face financièrement aux très nombreuses sollicitations qu'elle reçoit.

Depuis notre coopération ce sont 125 chats qui ont pu être stérilisés à Viriville. Aujourd'hui, la responsabilité de chacun est concernée pour endiguer cette prolifération. Prendre un animal c'est s'engager vis à vis de lui même et vis à vis des autres.



"On n'a pas deux cœurs, un pour les animaux et un pour les humains. On a un cœur ou on n'en a pas." Lamartine .

OPÉRATION "NETTOYONS LA NATURE"



Le 28 septembre, les classes de maternelle, CP, CE1 de nos écoles ont participé à l'opération "Nettoyons la nature". Les enfants accompagnés des enseignantes, des Atsem et de parents volontaires ont parcouru les abords de l'école, ainsi que les places de l'église et de la mairie. Cette opération a pour but de sensibiliser les enfants au respect de l'environnement et au fait qu'il ne faut rien jeter dans la nature.

UNE MAISON DE SANTÉ FIN 2019



La commune de Viriville a lancé les études de la maison médicale qui devrait ouvrir ses portes fin 2019 à la place de l'ancien syndicat mixte. Afin de définir les plans et le programme, une réunion s'est tenue en mairie cet

automne en présence du Maire, de ses adjoints, du maître d'œuvre Batisafe, du futur médecin (qui commence son internat) et en vidéoconférence le futur dentiste.

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

En vue des scrutins de 2019 (européennes), la date limite d'inscription sur les listes électorales est fixée au 31 mars 2019. Pour cela, il suffit de déposer en mairie le formulaire cerfa n°12669 avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile récents.

Nouveaux habitants : une permanence spécifique sera tenue à la mairie le samedi 30 mars de 10h à 12h.

A NOTER : la loi électorale change en 2019 : un répertoire électoral unique géré par l'INSEE est en place pour assurer une plus grande souplesse dans l'actualisation des listes électorales. Désormais, la prise en compte de l'inscription sur les listes est de 5 jours.



**J'AIME MON CHIEN
MAIS J'APPRÉCIE AUSSI
MON VOISINAGE
JE PENSE À RAMASSER
SES DÉJECTIONS !!!!!**

TRANSPORT DES DÉCHETS EN REMORQUE JUSQU'EN DÉCHÈTERIE : PRUDENCE....

Pour la sécurité de tous et pour préserver notre environnement, merci de bâcher correctement votre remorque si vous vous rendez en déchèterie. Vous éviterez ainsi que des déchets et des végétaux ne tombent sur la route et entraînent des accidents ou se retrouvent dans la nature.

OUVERTURE DE LA PECHE



Le 9 mars 2019, c'est l'ouverture de la pêche pour nombre d'espèces (truite fario, omble chevalier, truite arc en ciel...) dans les cours d'eau et les étangs de 1ère catégorie, et cela jusqu'au 6 octobre inclus.

Vous pouvez vous procurer une carte de pêche au bureau de tabac-presse de Viriville, 59 place des Buttes.

CLASSE NUMÉRIQUE



La commune de Viriville a fait le choix depuis cinq ans d'équiper progressivement de VPI (Vidéoprojecteurs interactifs) l'école élémentaire "La Pérouse". Il ne manquait plus que la classe de CMI/CM2 de Madame Robert à être équipée. C'est chose faite, sachant que la commune a aussi décidé de compléter cet équipement par 12 tablettes numériques. Coût total de l'opération 7 000 euros. Les élèves, toujours friands d'innovations technologiques, semblent avoir tout de suite adopté cette nouvelle forme d'enseignement, plus attractif et plus vivant.

INSCRIPTION À L'ÉCOLE MATERNELLE : QUAND ET COMMENT S'Y PRENDRE ?

Votre enfant fera sa première rentrée à l'école maternelle en septembre prochain ? Inscrivez-le dès maintenant.

Renseignez-vous en Mairie :
04 74 54 03 15



MUSICIENS DU LOUVRE



Lecture et Culture propose un concert de musique de chambre des Musiciens du Louvre le vendredi 18 Janvier 2019. Le quatuor entouré de la soprano Judith Fa et du baryton Laurent Deleuil (diplômés du Conservatoire d'Amsterdam) interpréteront "Les petites Noces de Figaro", adaptation de l'œuvre de Mozart. "Sous l'apparence d'une farce, l'œuvre est une satire féroce de la noblesse".

Salle du Pont Neuf à 20h. Tarif: 8 €



Nouveau à Viriville

MANGER LA TABLE

Le Restaurant pizzeria "Manger La Table" vous accueille pour déguster les pizzas du chef Julien Colombo tous les jours sur place ou à emporter. Le midi, en semaine des plats du jour concoctés avec les produits frais et locaux du marché de Viriville. Le chef privilégie les viandes locales, poissons frais et fromages fermiers bio français qui sont également la base des pizzas entièrement maison. Les samedis soir sont à thèmes, des Antilles à l'Afrique pour pimenter vos soirées.

Egalement sur commande pour vos soirées à la maison.

Ouverture du mardi au dimanche

122 grande rue Jeanne Sappey - Tél. : 04 74 54 02 06

<https://manger-la-table.business.site>

Focus sur

L'ÉPICERIE SOLIDAIRE

C'est où ? A Beaufort 5 Avenue des terreaux

C'est quand ? Du mardi au samedi de 9h à 12h30, mercredi et vendredi de 15h à 18h30

Pour qui ? Pour tous

C'est quoi ? Une épicerie qui propose des produits frais issus des producteurs locaux (une cinquantaine) et du potager de l'association ; fruits et légumes de saison, fromages vache et chèvre, viandes et charcuteries, conserves, miels, confitures, œufs fermiers, etc.

Les solidaires : ce sont 641 adhérents ayant un revenu, salaire ou retraite, permettant d'assumer les dépenses quotidiennes.

Les bénéficiaires : 168 adhérents : les personnes travaillant à temps partiel, les salariés au Smic avec 2 enfants, les personnes qui perçoivent une petite retraite payant un loyer, les familles en situation de surendettement, les personnes en invalidité ou en longue maladie, les personnes au chômage, tous ceux dont le reste à vivre est inférieur à 9 € par jour.

Comment ça marche ? L'association "au potager solidaire" créée en 2012 a pour objectif de proposer à tous des produits de bonne qualité et de créer une vraie solidarité à travers la question de l'alimentation. La dimension solidaire du projet passe par la mise en place de prix plus accessibles pour les per-



sonnes bénéficiaires, dans une volonté de mixité sociale.

C'est combien ? il est demandé à chacun une cotisation annuelle : 5 € par famille pour les solidaires, 1 € par famille pour les bénéficiaires (sous conditions de ressources après un entretien individuel et confidentiel avec la Secrétaire de l'Association Isabelle Richard qui tient une permanence tous les 15 jours le samedi matin). N'hésitez pas à pousser la porte de l'épicerie pour faire vos achats et adhérer.

L'Association a aussi besoin de bénévoles, vous pouvez la rejoindre dans ses activités

Contacts : 04 26 05 32 95

ABI - AIDE ALIMENTAIRE

Depuis le 1^{er} octobre dernier, notre bureau administratif et tous nos lieux de distribution sont maintenant regroupés à La Côte-Saint-André au 95, rue Elsa Triolet Zone des Meunières. 80 bénévoles s'affèrent chaque semaine à différentes activités au sein de l'association pour effectuer la collecte dans les magasins partenaires, participants, la collecte des denrées à Sassenage (siège), le tri de ces denrées, la préparation des colis et à leur remise aux bénéficiaires les lundis, mardis et mercredis de chaque semaine. Les bénévoles ont véhiculé, trié un peu plus de 100 tonnes de produits en 2017, soit 20 700 colis préparés et distribués. Nous avons acquis un véhicule frigo-



rifique, qui simplifie et évite surtout la manutention de containers.

Si vous avez quelques heures de bénévolat à donner du lundi au mercredi, venez nous rejoindre. Prendre contact par téléphone au 04 37 04 30 61, par mail : 3abi@

orange.fr.
www.3abi.fr

Pour bénéficier de l'aide alimentaire :

Si vous rencontrez des difficultés, même passagères, contactez la CESF au 04 37 04 30 61 le lundi de 13h30 à 17h, le mardi et mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h avec qui vous établirez un dossier pour l'évaluation de vos droits.

ASSOCIATION: ÉCHÉANCE DU 1^{ER} FEVRIER POUR SUBVENTION

Notre territoire est riche d'une intense vie associative créant des relations sociales et citoyennes de grande qualité. La volonté de la municipalité est d'améliorer l'accompagnement aux associations, qu'il soit financier ou autres (logistique, moyens technique, communication, démarche...).

Les associations, désireuses d'obtenir une aide financière de la part de la commune de Viriville, doivent compléter et déposer leur dossier en Mairie avant le 1^{er} février.

Dossier retirable en mairie ou téléchargeable sur : www.service-public.fr/associations/vosdroits/R1271

CONSCRITS



Cette année, les conscrits de Viriville vous proposent plusieurs manifestations (boudins, diots, caillettes, paëlla, concours de belote...) qui se dérouleront tout au long de l'année jusqu'à la Jeanne Sappey.

UN M.O.F. À VIRIVILLE

Le talent n'est pas nécessairement réservé à la ville ou à ses banlieues. A Viriville aussi, nous disposons de propension à la gloire et au génie.



Michaël Bouvier, pour sa seconde participation, vient de remporter le très envié titre de Meilleur Ouvrier de France dans la catégorie Maître d'Hôtel du Service et des Arts de la Table. *"Félicitations Michaël, le village entier est honoré de ta réussite ainsi que tes parents Martine et Robert qui, bien que discrets, ont suivi de près ta progression"*. Michaël n'est pas un novice en matière de concours ou autres titres honorifiques. Après quatre années d'études au Clos d'Or, il a intégré de grands restaurants : Pic, Bernard Loiseau, Château de Bagnols, La Poularde pour rentrer en 2009 à La Pyramide en tant que directeur de salle repris en 1989 par Patrick Henriroux, l'actuel patron de Michaël. Michaël a ensuite accumulé les prix et récom-

penses : 2^e en 2010 puis 1^{er} en 2011 de la Coupe Georges Baptiste, finaliste du MOF en 2011 au Fouquet's, 3^e Mondial à Tokyo de la Coupe Georges Baptiste et 2^e Européen en 2012, 2^e en équipe du Trophée des Frères Haerberlin en 2012 puis vainqueur en 2014... rien que cela ! Mais pour arriver aujourd'hui au titre de MOF, que de difficultés, de passion, d'organisation, de persévérance, de volonté ! Michaël a dû s'entourer de personnes aussi engagées que lui dans ce grand pari ; ses patrons qui lui ont laissé temps et espace pour se préparer, son épouse Julie et ses filles qui l'ont aidé et soutenu au quotidien, une amie qui l'a aidé dans la rédaction de son Mémoire et du Powerpoint qui devaient être réalisés, et d'une façon générale tous ses amis et co-travailleurs de La Pyramide. L'épreuve-même se déroulait en deux jours, à Deauville, dans deux hôtels du Groupe Barrière, Le Royal le 1^{er} jour avec les épreuves pratiques et le Normandy le 2^e jour avec les épreuves orales.

Le premier jour donc, cinq situations étaient à appréhender : la formation de deux commis imposés sur place, la prise de commande d'un client par téléphone, la mise en place d'un buffet, un service de 6 personnes, tout ceci se réalisant avec les membres du jury tournant dans la salle et épiant chaque opération !

Michaël connaissait le sujet depuis août et s'était entraîné chaque soir tant dans la formation et la mise au courant de ses deux commis, que dans le choix de ses matériels (vaisselle...) et la façon de travailler, l'apprentissage et la rédaction de son mémoire et surtout le travail sur son chef d'œuvre, son dessert.

Le second jour, Michaël a dû présenter son mémoire de cinq pages à l'aide du Powerpoint réalisé, pendant 10 minutes face aux membres du jury et aux journalistes et répondre à trois questions pointues ; le sujet en était *"le Digital"* c'est-à-dire tout ce que ce dernier peut apporter dans un restaurant en matière de communication, réseaux sociaux, réservations par internet, lunettes connectées, paiement... Le grand enjeu pour Michaël étant de garder l'humain au centre des préoccupations, le contact avec le client, plutôt que consacrer du temps à des tâches matérielles de peu de valeur ajoutée. Il a également dû passer une épreuve en anglais face à deux journalistes étrangers et répondre à dix questions dans la langue de Shakespeare !

Alors aujourd'hui avec ce titre prestigieux de MOF, tout est permis à Michaël et nous ne pouvons que le féliciter encore une fois et l'encourager à sa poursuite de l'excellence.

UN PEU D'HISTOIRE : LE TERRAIN DE SPORT

Les municipalités successives ont œuvré pour l'expansion du sport à Viriville. Le stade et la salle polyvalente en sont les preuves. Pendant longtemps, les joueurs de football et de basket s'adonneront à leurs sports dans le parc de l'hôtel Bonnoit. Puis ils utiliseront divers autres lieux, le parc Savignon route de Thodure, un terrain dans la plaine à droite du chemin de la Vivet et en 1966 un pré le long de la route de Marnans qui servira quelques années. En 1967, la Municipalité achète un terrain de deux hectares situé au Nouvellay, face au Bocage, pour l'aménager en terrain de sport. Pour permettre aux sportifs de se changer et se doucher, il est projeté dès 1971, la construction d'un vestiaire sur le terrain. Ce projet prendra corps en 1973. En 1975 est installé l'éclairage partiel du stade. En 1984 est établi un terrain de tennis, jouxtant celui octroyé au football. L'éclairage du stade devient insuffisant et en 1989 un nouveau projet est étudié : l'idée est d'implanter quatre projecteurs d'angle et de récupérer l'existant pour éclairer le terrain d'entraînement. Ce projet verra le jour peu



après. Le vestiaire n'étant plus assez grand, les footballeurs et les tennismen réclament chacun le leur et une extension est donc entreprise en 1993 puis une autre en 2016. La restauration totale du terrain vient d'être terminée (pelouse et main courante aux normes de sécurité).

(extrait du livre "Viriville entre Bièvre et Chambaran" de M.L. Eymond-Brochier)

AGENDA

Janvier

Vendredi 11

Vœux de la municipalité à 18h30, salle du Pont Neuf.



Samedi 12

Matinée boudins organisée par les Conscrits, place des Buttes.

Dimanche 13

Pucier, salle polyvalente de 7h à 17h.

Vendredi 18

Concert Musiciens du Louvre "Les petites Noces de Figaro", adaptation de l'œuvre de Mozart, salle du Pont Neuf à 20h. Tarif : 8€.



Dimanche 20

Loto Formafoot, salle polyvalente (à partir de 11h).

février

Samedi 2

Repas du comité des fêtes, salle polyvalente à partir de 19h30.

Dimanche 3

Loto de La Joie de Vivre, salle polyvalente. 14h.

Vendredi 8

Assemblée générale de La Joie de Vivre, salle des mariages, 11h.

Dimanche 10

Pucier, salle polyvalente de 7h à 17h.

Samedi 16

Matinée diots et caillettes organisée par les Conscrits, place des Buttes.

Mars

Dimanche 10

Pucier, salle polyvalente de 7h à 17h.

Dimanche 17

Concours de belotes des Conscrits 14h-18h à la salle polyvalente.

Samedi 30

Carnaval à partir de 9h place du Monument, organisé par le Sou des Ecoles, défilé et restauration.

Avril

Dimanche 7

Vente de Paëlla organisée par les Conscrits, place des Buttes.

Dimanche 14

Pucier, salle polyvalente de 7h à 17h.

Vendredi 19

Stage de Doum Danse animé par Siaka Dembéle, Griot Burkinabé et ses musiciens, salle du gymnase de 20h à 22h. Inscriptions et renseignements avant le 10 avril auprès de l'association Donndouma au 07 68 96 17 42 ou 06 37 93 24 70 donndouma@e-nautia.com

Mai

Mercredi 1er

Pucier, salle polyvalente de 7h à 17h. **Vente de mugnets** des Conscrits.

Dimanche 12

Concours Amicale Boules Coupe du Pote - Clos Perroud ou Boulodrome municipal. Début des parties à 13h30.

Samedi 18 et Dimanche 19

Mécanibourse, centre-bourg et salle polyvalente de 9h à 19h. Rassemblement de véhicules anciens, animation musicale, restauration... Inscription avant le 20 avril au 06 28 20 77 53.

Samedi 18

Tournoi de pétanque du Sou des écoles à partir de 13h30.

VIE PRATIQUE

MAIRIE

Lundi 8h30-13h et 16h-18h, mardi et jeudi 8h30-13h, vendredi 8h30-13h et 14h-16h
Téléphone : 04 74 54 03 15
Internet : www.viriville.fr
Courriel : mairie@viriville.fr
Permanence du Maire le mardi matin sur RDV
Bibliothèque : 04 74 54 13 84
Ludothèque : 04 74 54 15 23

AUTRES PERMANENCES & SERVICES

Bièvre Isère Communauté : 04 76 93 51 46
Ordures ménagères : 04 74 20 86 73
Service des Eaux (h. bur.) : 04 74 20 86 73
urgence week-end/nuit : 04 74 20 86 78
Orange communication : 3900
Orange poteaux : 0800 083 083
ERDF dépannage électrique 09 72 67 50 38
Trésorerie (St Etienne St Geoirs) 04 76 65 40 01
Mission Locale : 04 74 20 18 66
permanence à l'espace Dalban jeudi 8h30-12h30 et mardi 10h30-16h30
Maison des services publics : 04 74 20 31 57
La Côte Saint André
- CARSAT : sur RDV au 3960
- CPAM : sur RDV chaque jeudi au 3646
- Conciliateur de justice sur RDV : 04 74 20 31 57
- Pôle Emploi : 3949
sans RDV du lundi au vendredi 8h30-12h30, sur RDV les après-midis de 12h30 à 16h15
Assistance Juridique 04 76 93 51 46
Mairie de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs
Architecte Conseil sur RDV : 04 74 20 98 30
Assistante sociale : 04 76 91 91 00
54 route de Brézins, Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs
Stérilisation de chat : 04 76 91 50 33
(30 millions d'amis, Mme Marchand) ou 06 71 84 87 50

SERVICES D'URGENCE

Police 17 - Pompiers 18
Samu 15 (Samu social 115)
Appel d'urgence européen 112
SOS Médecins 3624
Violence conjugale 3919
Pharmacie de Garde 3915

NUISANCES

• **L'utilisation des engins** de bricolage et de jardinage est autorisée du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
• **Le brûlage de tout déchet est interdit !**
Déchèterie de Viriville :

lundi - mercredi : 9h-12h
mardi - samedi : 14h-17h
vendredi : 9h-12h et 14h-17h

ETAT CIVIL

MARIAGE

Edouard MALJOURNAL et Maryvonne CROXO, le 15 septembre

NAISSANCES

Samuel MOYROUD, le 1 octobre

DÉCÈS

Alexis METRAL, le 9 septembre

Alain LACROIX, le 28 octobre

Henri GIRONDE, le 12 novembre

Alexis GALLIX dit Bob, le 16 novembre

www.viriville.fr



web+

Selon autorisation de publication des familles